



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA LETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lettre n° 86 septembre - octobre 2022

Éditorial

Par souci pratique, économique ou écologique, nombre d'entre nous optent au quotidien pour une mobilité « douce ». Les EDPM (engins de déplacement personnel motorisé), tels que la trottinette électrique séduisent beaucoup par leur coût abordable et leur simplicité d'utilisation.

Les déplacements en EDPM, exclusivement à partir de 12 ans, doivent néanmoins être abordés avec prudence et discernement. Les utilisateurs doivent respecter le code de la route, afin de garantir leur sécurité et celle des autres usagers. Une assurance de responsabilité civile est obligatoire, laquelle doit être apposée sur l'engin, pour se prémunir d'éventuels dommages causés à un tiers.

Je rappelle que l'usage d'un EDPM est strictement individuel. Il n'est par ailleurs pas permis d'emprunter les trottoirs. Il est obligatoire de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'elles existent en agglomération. Si les écouteurs sont à bannir, l'usage du casque est vivement recommandé, voire obligatoire en certaines circonstances, tout comme le port d'un vêtement rétro-réfléchissant, qui rend visible des autres usagers de la route.

Je vous invite à consulter la réglementation dédiée, il en va du partage harmonieux de l'espace urbain et du respect de ses différents usagers.

Bonne route, en toute sécurité,

Alice Mallick, directrice de cabinet,
chefe de projet sécurité routière
Préfecture de la Vienne



L'INFO DU MOIS

Savoir communiquer, c'est savoir vivre ensemble

Une bonne communication entre les usagers de la route est essentielle en matière de sécurité routière. Elle garantit l'échange d'informations pertinentes et participe ainsi à la sécurité active.

Les outils à disposition du conducteur doivent être utilisés à chaque fois que c'est utile, et obligatoire, même si cela ne semble pas indispensable sur le moment.

Le klaxon (avertisseur sonore), à utiliser uniquement par anticipation pour indiquer sa présence, permet d'éviter l'apparition d'une situation d'accident. Les signaux émis ne doivent pas se prolonger plus qu'il n'est nécessaire. Il est en revanche interdit de nuit, sauf en cas d'absolue nécessité. Son usage abusif est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 150 €.

Les indicateurs de changement de direction servent à informer des intentions du conducteur. Pourtant, selon une étude du Cerema, les conducteurs de véhicules légers sont 29 % à ne pas actionner leur clignotant pour signaler une manœuvre de dépassement et 45 % à ne pas signaler leur intention de se rabattre. L'usage de ces indicateurs est obligatoire dans les cas cités par l'art R412-10 du code de la route.

SUITE PAGE 2

L'INFO DU MOIS (suite)

À défaut l'usager s'expose à une amende de 2e classe. Si leur usage est préconisé pour changer de direction à gauche dans un giratoire, il est obligatoire pour en indiquer l'intention d'en sortir. Certains conducteurs de véhicules lourds le conservent souvent à gauche en giratoire, pour indiquer leur déport jusqu'à la sortie.

L'appel de phare permet d'informer les autres d'une situation particulière : sa présence en intersection ou en virage, le maintien des feux de route ou l'absence d'éclairage des autres usagers, un accident, la présence d'un véhicule mal arrêté, d'un animal errant...

Le fonctionnement des feux stop doit être vérifié pour éviter un risque de collision. L'appel de feux stop, avec usage des feux de détresse, permet d'indiquer un ralentissement brutal ou une panne soudaine.







En visibilité réduite, l'usage des feux de brouillard arrière informe de la position du véhicule. C'est le cas également avec les feux de position la nuit en agglomération éclairée et les feux de gabarit de certains véhicules.

Malgré son importance dans la sécurité, l'utilisation des dispositifs lumineux est négligée. Les infractions liées à l'éclairage et à la signalisation représentaient 156 000 contraventions en 2021.

Enfin, la communication par gestes et par le regard, que l'on soit dans un véhicule, à pied, à vélo ou en équipement de déplacement personnel motorisé, favorise la compréhension, la sécurité et la courtoisie.

BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ

	Octobre 2019	Octobre 2021	Octobre 2022	Evolution 2021/2022	Janv - Oct 2019	Janv - Oct 2021	Janv - Oct 2022	Evolution 2021/2022
 Accidents	22	24	17	-7	230	206	190	-16
 Tués	3	2	2	0	20	20	16	-4
 Blessés	36	34	18	-16	307	288	259	-29
 Dont blessés hospitalisés	14	10	5	-5	143	101	106	+5

Source : données provisoires ODSR (Observatoire Départemental de Sécurité Routière)

ACTUALITÉS

Risques routiers professionnels : téléphone et mobilités douces

Malgré sa dangerosité, l'utilisation du téléphone au volant est fréquente. En témoignent les statistiques : **plus de 2 000 infractions ont été relevées** dans la Vienne en 2021. Parallèlement, la pratique des mobilités douces, telles que les trottinettes électriques se répand dans les trajets domicile-travail. Leurs utilisateurs sont particulièrement vulnérables dans la circulation. Du fait de leur inquiétude pour la sécurité de leurs employés, le Parc du Futuroscope et la ville de Buxerolles ont sollicité la préfecture afin de mettre en place des actions de sensibilisation. Ainsi, les 3 et 4 octobre, les agents de la commune de Buxerolles ont participé à des ateliers sur le thème du téléphone et le 26 octobre, dans le cadre d'une journée « Cocooning » organisée par le parc, ses salariés ont pu échanger avec les IDSR sur la réglementation à trottinette.



Opération sacs à baguettes et concours « 100 % vélo »

En 2021, les routes départementales comptabilisaient la majorité des tués (76 %) et des blessés hospitalisés (62,7 %). Face à ce constat, la directrice de cabinet a décidé de renouveler l'opération de communication « sacs à baguette » ciblant la population des zones rurales et semi-rurales, à travers un produit présent dans tous les foyers : la baguette de pain.

Avec le concours des effectifs de la gendarmerie de la Vienne, la préfecture a mis gratuitement à la disposition d'une quarantaine de boulangeries artisanales, 160 000 sachets pour baguettes véhiculant des messages de prévention sur les thèmes du vélo et du téléphone. Cette année, un QR code renvoyant sur le compte Instagram de la préfecture, permettait de participer à un jeu-concours pour gagner des coffrets cadeau « 100 % vélo ». Plus de 300 personnes ont participé. L'opération a été lancée le 19 octobre, en présence de Victorie Guilman, coureuse de l'équipe cycliste féministe FDJ-Suez-Futuroscope, marraine de l'événement.



BILAN DES INFRACTIONS D'OCTOBRE



ACTEUR DU MOIS

Stéphane CULOT, intervenant départemental de sécurité routière (IDSR)

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

C'est à partir de 1985 que l'on m'a convié à participer à un « collège » qui se tenait à la préfecture, dont l'intitulé était « REAGIR » (Réagir par des Enquêtes sur les Accidents Graves et par des Initiatives pour y Remédier). J'étais alors animateur poitevin d'une association qui avait pour titre le Mouvement de Défense de la Bicyclette (MDB), créée en 1974. Ma présence dans différentes manifestations à Poitiers, pour évoquer la demande de sécuriser davantage les cyclistes dans leurs déplacements avait fait ressentir la nécessité de participer à des instances responsables de la circulation.

Les choses ont évolué ; le MDB est devenu « Mieux se déplacer à bicyclette » et la préfecture a axé davantage ses actions sur la prévention, plutôt que sur le constat. Des interventions sur la sécurité routière sont maintenant menées dans différents lieux et événements ; établissements scolaires, entreprises, manifestations publiques, sportives, festives... pour apprendre à bien se conduire sur la route et être responsable.

Une action de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?

Chaque action, si petite soit-elle a le mérite d'exister et de faire prendre conscience de la chance que nous avons de pouvoir nous déplacer aussi facilement. Il faut être responsables de notre pratique, maîtres de notre moyen de locomotion. Le code de la route a fêté l'an dernier ses 100 ans. Les générations d'aujourd'hui ont intégré les moyens de locomotion motorisés comme une évidence. Pourtant, l'idée de départ demeure la même : protéger le plus vulnérable, assurer sa sécurité. Nous sommes piétons et le restons toute notre vie. Apprendre à se protéger, à protéger les autres, à accepter la diminution de nos facultés, de nos réflexes, apprendre à vivre ensemble, responsables, c'est l'idée que j'essaie de continuer à promouvoir en restant IDSR.



AGENDA

24 NOVEMBRE

- Journée prévention sécurité routière au lycée Réaumur, Poitiers
- Forum sécurité routière au collège Georges David, Mirebeau

2 DÉCEMBRE

Signature des 7 engagements par six employeurs de la Vienne, préfecture

5 au 9 DÉCEMBRE

Semaine "10 de conduite" à Montmorillon, en partenariat avec Groupama et la Gendarmerie de la Vienne

13 DÉCEMBRE

Atelier conduites addictives au lycée Marc Godrie de Loudun, dans le cadre de la Semaine éducation à la santé et à la citoyenneté

15 DÉCEMBRE

Soirée « Sam » au Wallaby's, Poitiers

16 DÉCEMBRE

Atelier Tribunal pas banal au collège Camille Guérin, Vouneuil-sur-Vienne

30 DÉCEMBRE

Distribution d'éthylotests à l'occasion du réveillon du nouvel an